

Particuliers

Demander l'application de la garantie légale des vices cachés pour un bien acheté neuf et défectueux

[Accéder au Modèle de document](#)

Permet de demander au vendeur l'application de la garantie légale des vices cachés pour un bien (voiture, appareil électroménager...) acheté neuf et présentant un défaut.

[Garanties](#)

[Information et protection du consommateur](#)



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

04 95 57 40 05